

Assemblée des délégués des 5 et 6 novembre 2018 à Berne

fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS : élection du président ou de la présidente du Conseil de fondation de fondia pour le mandat 2019 – 2022

Proposition

L'Assemblée des délégués élit – conformément à l'article VII des statuts de fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des Églises protestantes de Suisse – Rosemarie Manser comme présidente du Conseil de fondation de fondia pour le mandat 2019 – 2022.

Berne, le 5 septembre 2018
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

Selon l'article VII des statuts de fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, l'Assemblée des délégués de la FEPS élit pour un mandat de quatre ans le président ou la présidente ainsi que les autres membres du Conseil de fondation.

Nicolasina ten Doornkaat se retire de la présidence du Conseil de fondation à fin 2018. Pour le mandat 2019 – 2022, le Conseil de la FEPS ainsi que le Conseil de fondation de fondia proposent à l'Assemblée des délégués d'élire en tant que présidente :

Rosemarie Manser